# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 5 février 2015 1.1

## ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DES DECISIONS MUNICIPALES

PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE

DU 11 DECEMBRE 2014, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22

DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Martine SCHMÜCK, première adjointe. Depuis la convocation à la séance du 11 décembre 2014, les décisions municipales suivantes ont été prises :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 2014.54 | Hébergement du site internet de la commune - Approbation d'un contrat passé avec la société TELMEDIA*Conclu pour 1 an à compter du 1er janvier 2015 – Coût annuel : 800 € HT* | 8 décembre 2014 |
| 2014.55 | Site internet de la commune - Approbation d'un contrat d'assistance conclu avec la société TELMEDIA*Conclu pour 1 an à compter du 1er janvier 2015 – Coût annuel : 1 280 € HT* | 9 décembre 2014 |
| 2014.56 | Réfection de la couche de roulement sur diverses voies - Approbation du marché*Passé avec EUROVIA DALA de Riorges pour un montant de 41 217,79 € TTC avec une fin au 31 mai 2015 – Sont concernés : placette Ste-Thérèse, impasses Charrondière, Denis Papin, Jean Guéhenno, Jean Jaurès, des Lilas, de la Parfumerie et le chemin de la Folie* | 9 décembre 2014 |
| 2014.57 | Mission de conseil sur les orientations stratégiques pouvant être prises par le service social de la ville de Riorges - Approbation du marché*Passé avec ENEIS Conseil de Paris, pour un montant de 17 673 € HT et pour une durée de 6 mois* | 9 décembre 2014 |
| 2014.58 | Logiciel ARPEGE REQUIEM (gestion du cimetière) - Approbation d'un contrat de maintenance conclu avec la société ARPEGE*Conclu pour un an, renouvelable une fois – Redevance annuelle : 408,99 € TTC* | 9 décembre 2014 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 2014.59 | Logiciel Civil Net Patrimoine - Approbation d'un contrat de maintenance à conclure avec la société CIRIL*Conclu pour une durée de un an, renouvelable deux fois – Redevance trimestrielle : 395,85 € TTC* | 9 décembre 2014 |
| 2014.60 | Installations informatiques de l'hôtel de ville - Contrat de maintenance et d'assistance des logiciels conclu avec la société CIRIL - Approbation d'un avenant*A compter du 1er janvier 2015, redevance annuelle : 12 920,87 € HT*  | 10 décembre 2014 |
| 2014.61 | Installations informatiques de l'hôtel de ville - Civil Net Enfance - Contrat de maintenance et d'assistance conclu avec la société CIRIL - Approbation d'un avenant*A compter du 1er janvier 2015, redevance annuelle : 1 985,86 € HT* | 10 décembre 2014 |
| 2014.62 | Acquisition d'une tondeuse autoportée - Approbation du marché*Passé avec Roanne Tronçonneuse, au prix de 11 620 € TTC (14 620 € – 3 000 € pour la reprise du matériel d'occasion)* | 22 décembre 2014 |
| 2015.01 | Téléphonie sur IP - Approbation d'un contrat de maintenance à passer avec la société SPIE Communications (*fournisseur du produit*)*Pour un an, renouvelable 4 fois – Redevance annuelle forfaitaire 3 725,71 € TTC* | 12 janvier 2015 |
| 2015.02 | Approbation d'une convention d'occupation à titre précaire, d'un logement dans un groupe scolaire, conclue avec monsieur BAPTISTE*F2 école du Bourg - Du 19 janvier au 30 juin 2015*  | 13 janvier 2015 |
| 2015.03 | Approbation de conventions à passer avec l'université Jean MonnetPour deux sessions :*24 janvier "participation des habitants" – 770 €**6/7 mars "formation sur la communication" – 950 €* | 14 janvier 2015 |
| 2015.04 | Sinistre du 8 septembre 2014 (barrière automatique montée des Ecoles) - Acceptation de l'indemnité d'assurance*1 122,40 € correspondant au montant de la remise en état moins la franchise de 380 €* | 16 janvier 2015 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 2015.05 | Réseau informatique de l'hôtel de ville - Ponts radio maison Galliéni et ateliers Capitaine Roos - Contrat de maintenance conclu avec la société ADW Network - Approbation d'un avenant*Adjonction matériels pour liaison CTM Nobile* | 19 janvier 2015 |
| 2015.06 | Approbation d'une convention d'occupation à titre précaire, d'un logement dans un groupe scolaire, conclue avec SOS AMITIE*F2 école de Beaucueil – Du 1er février 2015 au 31 janvier 2016* | 26 janvier 2015 |

Le conseil municipal donne acte au maire de ces décisions.